PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

◈ ◈ ◈

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023 - 18 H 30

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.
Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 30 et procède à l'appel nominatif des Élus.

PRÉSENTS	Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RIPOLL, SIMÉON, STEMER, VALENTI et VOISIN MM. BAË, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	M. JÉROME a donné procuration à M. FRANCHINA M. PILET a donné procuration à M. BONNET Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE
ABSENT(E)S	Mme ROUER et M. BARBA
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	M. BONNET Christophe
ORDRE DU JOUR	1 - Désignation du Secrétaire de Séance 2 - Démarches mises en œuvre suite à l'intervention du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" lors de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2023 3 - Budget principal "Commune" – Décision Modificative n° 1 4 - Provisions pour risques et charges – litige avec EDF 5 - Clôture des budgets annexes "lotissement communal Cachac II" et "lotissement communal Cachac III" 6 - Budget principal "Commune" – ouverture des crédits pour 2024 7 - Avance sur la subvention annuelle de 2024 accordée par la ville au CCAS de Fonsorbes 8 - Aide financière aux sinistrés de la dépression Élisa 9 - Marché public de travaux – conception et création d'un pump track 10 - Convention annuelle de mise à disposition d'un agent des services techniques de la commune au bénéfice du Muretain Agglo pour l'entretien des voiries communales hors chemins ruraux - 2024 11 - Création d'emplois d'agent recenseur 12 - Création d'un poste – augmentation du temps de travail d'un agent 13 - Attribution de Compensation définitive en fonctionnement pour 2023 14 - Révision libre de l'Attribution de Compensation d'investissements 2023 – bilan prévisionnel ajusté de la voirie pour 2023 15 - Le Muretain Agglo – informations diverses 16 - Décisions prises par Mme la Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT 17 - Questions orales posées par les divers groupes 18 - Informations diverses

Convocation :	**Nombre de membres :**
date : 4 décembre 2023	**du Conseil Municipal** : 33
envoi : 5 décembre 2023	**en exercice** : 33
affichage : 5 décembre 2023	**présents** : 28 **votants** : 31

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire : c'est au tour du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord".
M. BONNET se propose.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. BONNET Christophe du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord", en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

PROPOSITION DE MOTION SUITE AU TAG INSCRIT SUR LE BÂTIMENT SIS RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 ***(délibération n° 2023-178)***

Mme la Maire : M. SÉVERAC.

M. Séverac, 1er Adjoint : oui, Mme la Maire, je voudrais faire une déclaration avant d'entamer ce Conseil. Dans la nuit du 6 au 7 décembre, un tag contre Mme la Maire a été peint sur le mur de la maison voisine de la Mairie. Ce tag insultant constitue une agression personnelle, et je pense que c'est particulièrement grave et inadmissible. A l'heure où les insultes remplacent l'argumentation dans le débat politique, où l'invective se substitue aux propos construits et réfléchis, et la petite phrase blessante au dialogue nécessaire, où les agressions contre des Élus, verbales et même physiques se multiplient un peu partout dans le pays, c'est dangereux et c'est très préoccupant. Nous ne pouvons pas rester sans réagir.

Aussi, je vous propose que notre Conseil, ce soir, adopte une motion condamnant ces actes aussi lâches qu'indignes. Je vous la fais passer, comme ça vous pourrez suivre en même temps que je vous la lis.

Je vous propose donc cette motion :

"Profondément attaché aux valeurs républicaines, le Conseil Municipal de Fonsorbes condamne fermement, et unanimement j'espère, les attaques nominatives contre la Maire de la commune par des tags ignominieux apposés sur les murs du bâtiment voisin de la Mairie.

Il dénonce comme intolérables toutes les formes d'agression, verbales ou physiques, contre des Élus, qui se multiplient sur l'ensemble du pays et portent atteinte à la République et à la Démocratie.

La haine, l'insulte, la violence, sous quelle que forme que ce soit, portent gravement préjudice au débat démocratique et font le lit des extrêmes populistes. Elles sont intolérables. Bien-sûr, personne n'imagine une vie politique aseptisée quand il s'agit de confronter des opinions et des convictions, mais ne cédons pas à la facilité des raccourcis et des caricatures. Les conséquences peuvent en être terriblement dangereuses.

Le Conseil Municipal appelle donc à la responsabilité de chacun, au respect des valeurs républicaines et démocratiques, des hommes et des femmes qui les font vivre dans leur engagement au service des administrés, à la tolérance, la sérénité et la dignité républicaine.

Il apporte son soutien total à Mme la Maire et aux poursuites engagées contre le ou les auteurs de cette attaque inadmissible contre une Élue et une institution, et contre la démocratie elle-même."

Je vous remercie.

Applaudissements de l'assemblée.

Arrivée de Mme ROUER Aurélie à 18 h 35

Nombre de membres	Présents : 29	Votants : 32

M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : j'ai vu les dégradations sur le bâtiment d'à côté. Ce que je peux dire, en tant que groupe d'Opposition, nous en avons parlé tous les cinq, c'est que je suis entièrement d'accord sur le fait que ce soit inadmissible. Inadmissible pourquoi ? Déjà, au premier abord, on dégrade un bâtiment. Ce n'est pas un bâtiment public, c'est un bâtiment qui appartient à une personne. Quelle image on va donner de la Mairie ? 2 : on attaque une personne, on n'attaque pas une fonction. On n'attaque pas Mme le Maire, on attaque Mme SIMÉON. Ça, c'est inacceptable. Et je me suis mis à sa place, s'il y avait marqué "MAILHÉ". Je ne sais pas comment tu l'as pris, moi, je pense que j'aurais été à deux doigts de me dire "c'est bon, j'arrête". J'arrête parce qu'on passe notre vie, on passe notre temps à discuter, à gérer la commune. Et quand on attaque personnellement une personne, non, c'est inacceptable.

Je vais la soutenir, cette motion, mais il faut aller plus loin parce que ça commence avec des dégradations, mais ça finit où ? A quoi ? Ça va être des insultes dans la rue ? Ça va être des coups de poings dans la rue ? Et après, ça va où ? Jusqu'où on peut aller ? C'est peut-être un petit geste pour certains, mais pour moi c'est un grand geste parce que ce n'est que le début de la dégradation de la vie démocratique en France. Et je dis bien "en France". Parce que je ne pense pas qu'aux États-Unis, je ne pense pas que dans les autres pays on voie une haine aussi totale de l'Élu ; parce que c'est l'Élu. Là, on attaque une personne parce que c'est l'Élue. Je me suis souvent opposé, nous nous sommes souvent disputés, mais dans le respect ; c'est dans le respect. Nous

règlerons nos comptes aux prochaines élections. Ce sont les citoyens qui diront "oui", "non". Mais là, c'est inacceptable.

M. Bonnet : effectivement, notre groupe aussi dénonce totalement l'acte qui a été commis. Mais, malheureusement, nous parlons effectivement depuis quelques temps quand même de dégradations dans la vie citoyenne au sein de la commune, qu'il y a des problématiques et qu'il faudrait peut-être, au-delà de ça aussi, travailler avec la commission sécurité pour essayer d'avancer et d'amener chacun notre pierre à l'édifice, chacun avec les éléments dont il dispose.

Nous regrettons effectivement que cela en soit arrivé là.

Mme la Maire : je mets donc la motion aux voix …

M. Bonnet : … après, nous pouvons regretter, excusez-moi, avant le vote, que nous aurions pu avoir cette information avant, comme ça nous aurions pu nous consulter au sein de notre groupe.

Mme Lacoste, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : excusez-moi, il y a besoin d'une consultation pour être pour ou contre des choses …

M. Bonnet : … je ne peux pas voter aujourd'hui en lieu et place d'une personne qui n'est pas présente, qui n'a pas eu l'information. Nous n'avons pas pu travailler là-dessus.

Mme la Maire : donc, je la mets aux voix …

Mme Bobo, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : … excusez-moi. Là, nous sommes en train de parler de respect. Et rien que comme, vous, vous vous comportez là, cela montre l'image, tout à fait.

Mme Lacoste : c'est à moi que tu parles, Françoise ? Je manque de respect quand je dis "est-ce qu'il faut vraiment …

Mme Bobo : … je pense que ce n'est pas quelque chose à rajouter. Nous avons le droit de penser et de dire ce que nous avons envie.

Mme Lacoste : je pense aussi que j'ai le droit de penser et de dire également ce que je pense.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la motion ci-dessus présentée.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : je vous en remercie.

2 – DÉMARCHES MISES EN ŒUVRE SUITE A L'INTERVENTION DU GROUPE "FONSORBES L'HUMAIN D'ABORD" LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023

M. Séverac : suite à l'intervention du Président du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" lors de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2023, nous informant qu'il s'était rapproché des services de l'État pour déposer une plainte concernant la situation du personnel, les démarches suivantes ont été mises en œuvre ; c'est pour donner toute l'information à tout le Conseil :

- Un mail a été adressé le lendemain de la séance du Conseil, donc le 17 novembre, pour proposer un rendez-vous à M. PILET le 20 novembre, mais M PILET a répondu que cette réunion était prématurée.
- Une réunion de dialogue social a eu lieu le 17 novembre avec les représentants du personnel pour savoir s'ils avaient des éléments précis à communiquer, ce qui n'a pas été le cas.
- A l'occasion de la commission du personnel communal du 20 novembre programmée pour préparer le Comité Social Territorial du 7 décembre, des questions ont été posées à la représentante du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord", elle n'a pas souhaité donner de détail.
- Lors de la réunion des encadrants du 21 novembre, la Directrice Générale des Services les a informés de l'intervention de M. PILET en séance du Conseil et a indiqué de prévenir s'ils avaient connaissance de situations qui pouvaient mettre en difficulté des agents.
- Le 21 novembre, un mail a été adressé au Procureur
- Le 22 novembre, un mail a été adressé aux Présidents des groupes pour proposer une réunion le 24 novembre, avec possibilité de se faire représenter. Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" a décliné l'invitation.
- Le 24 novembre, un courrier a été adressé au Procureur et au Sous-Préfet de Muret retraçant tous ces faits, avec la retranscription de l'enregistrement du Conseil Municipal et les courriels échangés.
- Un courrier a été adressé aux encadrants le 6 décembre pour les tenir informés des démarches engagées et leur indiquer qu'en cas d'interrogations ou de doutes sur des situations d'agents, il convient qu'ils se rapprochent de leurs supérieurs hiérarchiques, du service des Ressources Humaines, de la Direction Générale ou des Élus.

A ce jour, nous n'avons pas de retour, ni des Élus du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord", ni des services de l'État.
C'était une information.
Mme la Maire : sachant que les Responsables de service ont fait part de leur inquiétude, ils s'interrogent tous sur le fait de savoir "est-ce que c'est dans mon service ?" Bien-entendu, nous n'avons pas pu leur répondre. Ils ont eu connaissance, le 6 décembre, des échanges de mails qui ont eu lieu dans la semaine précédente. Donc, nous n'avons pas pu les rassurer en leur disant que ça se passe dans tel ou tel endroit, dans la mesure où nous ne savons pas.
C'était juste une information.
M. Bonnet : excusez-moi. Je voudrais quand même faire une intervention suite à l'ensemble de vos propos. Nous vous avons expliqué, dans le courrier, il ne faudrait pas faire que des raccourcis, pourquoi la réunion était prématurée. Nous avons fait une démarche donc auprès des services de l'État, comme nous vous l'avons expliqué à deux reprises suite à votre insistance. Un dossier est parti à la justice. La justice, comme vous nous l'avez déjà dit à plusieurs reprises, doit faire son travail, et nous ne pouvons pas divulguer le nom des agents pour lesquels nous nous sommes rendus à la Gendarmerie et chez le Procureur. Du coup, nous protégeons ces agents-là, qui ne se sentent pas protégés aujourd'hui au sein de la collectivité. Nous vous informons par ailleurs que nous avons eu connaissance d'une nouvelle situation, qui a été portée encore à la connaissance donc du Procureur. Pour la deuxième réunion, vous ne nous avez pas proposé de faire représenter le Président de groupe, revoyez votre courrier si vous voulez. Par contre, notre Président n'était pas disponible à ce moment-là, donc nous vous l'avions dit. Je pense que vous portez beaucoup d'insistance à avoir des noms d'agents. Nous ressentons cela aussi un petit peu comme une sorte d'agression à notre égard. Vous êtes beaucoup trop insistants. Vous nous avez reproché à plusieurs reprises de ne pas avoir porté plainte. Certaines personnes autour de cette table nous ont accusés de non-assistance à personne en danger. Aujourd'hui, nous pensons avoir fait le nécessaire à notre niveau. Maintenant, laissons faire les services de l'État et attendons de voir, parce que nous les avons consultés pour savoir si nous pouvions vous donner des informations. Aujourd'hui, nous n'avons toujours pas de retour.
Mme la Maire : les services de l'État, si tant est que ce sont des agents en activité, ne se sont pas manifestés auprès de nous pour s'assurer de la mise en sécurité, puisque c'est ce que vous êtes en train de dire, des agents en question. Nous allons attendre …
M. Bonnet : … ils ont pris du retard comme ils ont pris du retard aussi dans la démarche qui est en cours pour Mme DAROS.

3 - BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 *(délibération n° 2023-166)*

M. Rivier, Adjoint délégué aux finances : il conviendrait de réaliser des ajustements et des rajouts de crédits sur le Budget Principal "Commune", à savoir :

- Section de Fonctionnement : 205 000 €
- Section d'Investissement : 175 782 €

Vous avez le détail dans la note explicative. Si vous avez des questions, je peux y répondre. Sinon, les détails ont été vus en commission finances.
M. Bonnet : il y a des détails effectivement au niveau des chiffres, mais nous aimerions y retourner après le point suivant. Ce serait bien que nous le fassions dans un ordre cohérent. Pour nous, aujourd'hui, nous ne sommes pas dans un ordre cohérent. Vous allez nous faire voter un budget modificatif avec un autre budget en suivant. Donc, le point n° 4 pourrait passer largement avant le point n° 3 …
Mme la Maire : … pas de problème, nous allons faire passer le point 4 avant le point 3.
M. Bonnet : merci.

4 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - LITIGE AVEC EDF *(délibération n° 2023-165)*

M. Rivier : en application des principes de prudence et de sincérité, en lien avec le règlement budgétaire et financier de la commune, toute entité publique locale appliquant l'instruction comptable et budgétaire a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré. La commune de Fonsorbes applique le régime des provisions semi-budgétaires de droit commun.
La société EDF a fait un recours gracieux le 12 juin 2023, à titre principal, contre le Muretain Agglo, en sa qualité de coordonnateur de groupement et, à titre secondaire, contre chacun des membres du groupement. Il est réclamé à la commune de Fonsorbes la somme de 556 168,03 € HT.
Le Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable (CCIRA) a été saisi par EDF le 6 septembre 2023 afin qu'il se prononce sur la régularité de la décision portant résiliation pour motif d'intérêt général du marché subséquent et sur le droit à indemnité du titulaire au regard du préjudice subi.

Le CCIRA, lors de sa séance du 15 novembre 2023, a rendu son avis, à savoir que la demande de la société EDF apparaît infondée.
Bien que cette décision nous soit favorable, et en vertu du principe de prudence, en fonction des informations de l'avocat de la collectivité, et en fonction des délais de recours de la société EDF, il est proposé de provisionner la somme de 300 000 €, qui sera réalisée sur le compte 6815 "Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement".
Lors de la commission, il a été demandé des explications sur la provision pour le litige avec EDF. Il a été également demandé le contenu des clauses de résiliation dans l'appel d'offres.
Mme la Maire : donc, quelques explications : le Muretain Agglo, par l'entremise de son avocat, a fait valoir que le critère qui paraissait nécessaire et suffisant pour la rupture du contrat était le fait qu'il était question d'intérêt général. Et donc là, en l'occurrence, nous pouvons considérer que l'intérêt général n'a pas été pris en compte puisque nous nous retrouvions avec des sommes colossales à payer compte-tenu de l'augmentation importante du prix du gaz à partir de la signature du nouveau contrat avec EDF, qui datait de mi 2022. Le prix du gaz a considérablement baissé dans les semaines et mois qui ont suivi, tout cela étant lié bien-entendu à la guerre en Ukraine. Donc, le Muretain Agglo a décidé de rompre le contrat pour intérêt général à partir du mois de mai 2023. Nous avons donc un nouveau fournisseur, en l'occurrence le gaz de Bordeaux. EDF a attaqué devant le Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable la décision du Muretain Agglo. Il s'est fait retoquer puisqu'il n'a pas été en capacité de faire valoir que le gaz qu'il serait censé acheter aujourd'hui pour nous serait payé au tarif de fin 2022, c'est-à-dire au prix très fort. Il a fait un recours, dont le Muretain Agglo a reçu les éléments. Il ne fait toujours pas valoir, soi-disant qu'il a ce document, le fait que le gaz qu'il a acheté, et qu'il est censé nous revendre actuellement, aurait été acheté au prix fort. Donc, l'avocat est relativement serein sur la suite. Mais, nous ne savons jamais ce que peut donner une décision de justice. Nous préférons donc, dans le doute, provisionner les 300 000 €, en espérant que le résultat qui sortira du recours sera le même que celui qu'a donné le CCIRA. Voilà l'explication.
M. Mailhé : une question : quel est l'état d'esprit des autres communes aussi ? Est-ce qu'elles agissent de la même manière ?
Mme la Maire : oui, de façon unanime dans l'ensemble des communes concernées, que ce soit le Muretain Agglo, la ville de Muret, la ville de Fonsorbes et les 7 ou 8 communes adhérentes à ce groupement d'achats, nous sommes tous sur la même ligne.
M. Mailhé : et elles provisionnent aussi ?
Mme la Maire : je sais que Muret a provisionné, pour les autres je ne peux pas répondre. A ma connaissance, le Muretain Agglo n'a pas provisionné. Si nous avons un Conseil Communautaire la semaine prochaine, peut-être que nous y verrons une éventuelle provision. Je ne sais pas ce qu'ont décidé les autres communes. Nous sommes prudents pour ce qui nous concerne, et nous préférons provisionner la moitié de ce qu'il nous serait éventuellement demandé, en espérant que nous n'aurons pas besoin d'avoir à le payer.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la mise en place de provisions pour risques et charges sur le budget principal "Commune", pour un montant de 300 000 €, concernant le litige qui oppose la commune à EDF suite à la résiliation du marché gaz.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : nous revenons donc sur le point précédent. C'était la seule ligne budgétaire qui semblait poser problème.

3 - BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 *(délibération n° 2023-166)*

Mme la Maire : je vous propose donc de voter la Décision Modificative n° 1, qui est purement technique par ailleurs.
M. Bonnet : nous aurions aimé quand même avoir quelques explications complémentaires, puisqu'à l'analyse des documents, nous n'avons pas bien compris au niveau de l'étude urbaine. Vous prévoyez une somme complémentaire de 60 000 € à celle qui est déjà engagée, les 40 000 € qui étaient au budget. C'est ça, nous arrivons sur une somme de 100 000 € ? ... Sur le budget 2023, nous avions une somme de 40 000 €, à laquelle nous rajoutons bien 60 000 € ?
La Directrice Générale des Services : c'est effectivement un complément. Maintenant, je n'ai pas les chiffres sous les yeux.
M. Bonnet : d'accord.

Au niveau des plantations, c'est pareil. Aujourd'hui, nous rajoutons quand même une somme assez importante ...

Mme la Maire : 70 000 €.

M. Bonnet : 70 000 €, aux 50 000 €. Est-ce que nous allons planter 120 000 € d'arbustes et d'arbres sur la RD 632 ?

Mme la Maire : pas tout sur la RD 632, c'est sur l'ensemble de la commune, mais le coût sur ...

M. Bonnet : ... parce que le budget des 50 000 € était déjà provisionné, il me semble, pour la RD 632.

Mme la Maire : oui, mais le coût de la RD 632 est important.

M. Bonnet : en plantations ?

Mme la Maire : oui.

M. Bonnet : nous allons en faire encore ou nous nous arrêtons là ?

Mme la Maire : je ne sais pas si vous avez remarqué, aucune plantation n'a été faite sur l'entrée de ville.

M. Bonnet : oui, c'est pour cela que les surfaces nous paraissent quand même assez faibles pour arriver à des sommes aussi élevées.

Mme la Maire : nous vous montrerons les devis.

M. Bonnet : après, sur les immeubles de rapport, nous avons une somme de 66 218 €. Nous ne comprenions pas trop d'où cela pouvait venir après analyse du budget principal.

Mme la Maire : entre autres, il doit y avoir Bidot.

M. Bonnet : Bidot ? Sur "immeubles de rapports", à priori, il y avait surtout la maison au Trépadé, et d'autres petits éléments. Mais, 66 000 € nous paraissent forts par rapport à la somme globale ...

Mme la Maire : ... qui de votre groupe était-il à la commission finances ?

M. Bonnet : M. PILET. Toutes ces explications n'ont pas été fouillées autant. On travaille toujours mieux à trois que seul ...

Mme la Maire : ... s'il avait posé les questions à ce moment-là, ...

M. Bonnet : ... nous les poserons par écrit, ce sera peut-être mieux. Je ne sais pas, si vous n'êtes pas en capacité ... nous, nous l'avons fait, quand même, sur le coup en une heure, mais nous étions plusieurs à travailler dessus, donc nous avons réussi à le faire.

Mme la Maire : tu as le détail, Pascal ?

M. Bonnet : après, ce n'est pas grave ...

M. Rivier : ... c'est le Directeur financier qui a, pour équilibrer, mis ces 66 218 €. Donc, à mon avis, pour arriver à autant de plus que de moins, il y avait du plus sur cette ligne-là, il a enlevé ces 66 218 €.

M. Mailhé : pour l'étude urbaine, je ne sais pas, Paul, peut-être que tu vas me compléter, mais il me semble que le marché était sur 3 tranches : le centre-ville, l'entrée de ville et tout le reste ...

Mme la Maire : ... la Martinette et le Pistoulet ...

M. Mailhé : ... et nous avions dit qu'il serait judicieux d'attaquer les deux premières assez rapidement. A l'origine, la deuxième tranche devait être sur 2024. Peut-être que si nous avons attaqué plus rapidement, il faut avancer l'argent sur 2023. Peut-être que c'est ça.

M. Briantais, Adjoint délégué à l'urbanisme : c'est justement le cas. Quand nous avons discuté avec le bureau d'études, nous avons vu qu'il fallait absolument faire les choses dans la foulée et pour 2024, sachant que nous avons déjà prévu de faire une modification à venir puisque nous voulions anticiper. Nous étions d'accord sur le fait d'anticiper cette modification. Donc, il faut absolument que nous ayons ces éléments pour pouvoir travailler correctement.

M. Bonnet : une petite dernière question : au niveau des fluides, vous avez déjà une idée de ce qu'il va nous arriver sur 2024 ou pas ? Parce que là, par rapport aux provisions que vous aviez faites, nous faisons des économies assez substantielles. Est-ce que nous allons continuer dans cette lignée ? Comment vous le sentez ?

Mme la Maire : en fait, les économies sont liées aussi au nouveau contrat que nous avons passé pour le gaz, avec des coûts moindres que ceux qui nous avaient été annoncés initialement. Par contre, pour l'électricité, le contrat court jusqu'à 2025, ou 2026, me semble-t-il.

M. Rivier : c'est sur plusieurs années.

Mme la Maire : il me semble que c'est sur trois ans. Mais, de toute façon, l'idée est, d'une part de consommer moins en quantité pour les fluides en général, et, d'autre part, de les payer moins cher. Le coût qui avait explosé, c'était le gaz, c'était X 4. Donc, espérons que nous pourrons rester sur les tarifs qui sont les nôtres aujourd'hui, et que nous ne serons pas obligés de nous aligner sur ceux d'EDF tels qu'ils nous ont été présentés il y a maintenant un peu plus d'un an. Par contre, en termes d'économies d'énergies, nous pouvons supposer que tous les travaux que nous avons faits en termes d'isolation thermique sur les différentes écoles et autres bâtiments de la ville permettront de consommer moins, ainsi que l'installation de LED, etc. Il y a eu aussi parmi les agents le lancement d'une sorte de compétition, à savoir quel serait le bâtiment qui consommerait le moins,

bien-entendu par rapport à la consommation antérieure de ces mêmes bâtiments, l'année précédente. Donc, tout le monde fait des efforts, et espérons que les efforts paieront.
Donc, s'il n'y a pas d'autres questions, je le mets aux voix.
M. Bonnet : nous votons un seul ou les deux ? Parce que nous avons une section de fonctionnement et une section d'investissement.
Mme la Maire : nous votons tout à la fois.
M. Bonnet : nous ne scindons pas ?
Mme la Maire : non.
M. Bonnet : nous voulions nous abstenir sur la section d'investissements. Mais, si vous faite global, cela va être compliqué.
Mme la Maire : à vous de voir.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n° 1 pour l'année 2023 du Budget Principal "Commune" telle que présentée ci-dessus

VOTE		
	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	3 *(Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)*

5 - CLÔTURE DES BUDGETS ANNEXES "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC II" ET "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC III" *(délibérations n° 2023-167 ET 2023-168)*

Mme la Maire : cela est annoncé depuis un moment.
M. Rivier : les budgets annexes "lotissement communal Cachac II" et "lotissement communal Cachac III" ont été respectivement ouverts par délibérations du 8 avril 2010 et du 30 juin 2010 afin de répondre à la création de deux lotissements communaux.
Étant donné qu'il ne reste plus que des cautions à rembourser, ces deux budgets annexes peuvent être clôturés. Les cautions restantes seront reprises au budget principal "Commune".
Le Compte Administratif 2022 et le Compte de Gestion 2022 dressé par le comptable public ont été votés le 6 avril 2023 :

- Pour le budget annexe "lotissement communal Cachac II", il restait un excédent de fonctionnement de 10 000 € et un excédent d'investissements de 8 000 €.
 A ce jour, il n'y a pas eu d'opération comptable au cours de l'année 2023.
- Pour le budget annexe "lotissement communal Cachac III", il restait un excédent de fonctionnement de 15 000 € et un excédent d'investissements de 1 500 €.
 A ce jour, il n'y a pas eu d'opération comptable au cours de l'année 2023.

De ce fait, il conviendra de reprendre au budget principal "Commune", en 2024, les résultats correspondant à l'excédent de fonctionnement et à l'excédent d'investissement de chacun de ces deux budgets annexes, sous réserve des écritures comptables passées d'ici la fin de l'année 2023.
Aussi, il vous est proposé d'approuver la clôture des budgets annexes "lotissement communal Cachac II" et "lotissement communal Cachac III" au 31 décembre 2023 vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57.
Ce point doit faire l'objet de deux délibérations, soit une pour chaque budget annexe.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la clôture du budget annexe "lotissement communal Cachac II" au 31 décembre 2023, pour la raison évoquée ci-dessus

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la clôture du budget annexe "lotissement communal Cachac III" au 31 décembre 2023, pour la raison évoquée ci-dessus

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

6 - BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" - OUVERTURE DES CRÉDITS POUR 2024 *(délibération n° 2023-169)*

Mme la Maire : c'est quelque chose que nous faisons aussi systématiquement en fin d'année civile, pour permettre notamment aux services de fonctionner.

M. Rivier : il vous est proposé de procéder à l'ouverture de crédits pour 2024 afin de permettre d'engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif de l'exercice précédent, ce jusqu'à l'adoption du budget, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Les propositions d'ouverture de crédits sont de 351 000 €.
Les crédits ouverts seront repris au Budget Primitif 2024.
Le tableau était joint à la convocation. Si vous avez des questions, nous pouvons y répondre.
Mme la Maire : avez-vous des questions là-dessus ? *Aucune question n'est posée.*

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'ouverture des crédits en investissement sus visés pour 2024.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

7 – AVANCE SUR LA SUBVENTION ANNUELLE DE 2024 ACCORDÉE PAR LA VILLE AU CCAS DE FONSORBES *(délibération n° 2023-170)*

M. Rivier : c'est un peu dans le même esprit que le point précédent, pour le CCAS donc.
Pour rappel, le CCAS de Fonsorbes a acquis son autonomie financière depuis le 3 janvier 2011.
Aussi, afin de lui permettre de pallier aux différentes dépenses jusqu'au vote du Budget Primitif 2024, il vous est proposé de lui accorder une avance sur la subvention annuelle de 2024 pour un montant de 200 000 €. Cette somme sera imputée à l'article "657362 – subventions de fonctionnement versées au CCAS".
Pour rappel, le montant de la subvention annuelle de 2023 qui lui avait été attribuée était de 350 000 €.
Mme la Maire : cela dit, l'avance ne préjuge pas de ce que sera la subvention l'année prochaine, bien-entendu. Avez-vous des questions ?
M. Bonnet : oui. Nous étions un peu étonnés parce que l'année dernière, il me semble que c'était plutôt une somme beaucoup plus inférieure. Il me semble que nous étions de l'ordre de 150 000 €. Pourquoi ? Parce qu'il y plus de dépenses en début d'année avant le vote du budget ?
Mme la Maire : non, pas spécialement. Pourquoi pas 200 000 € ? Cela ne pose pas de problèmes de toute façon …
M. Bonnet : … non, cela ne pose pas de problèmes. Mais c'était de savoir s'il y avait une dépense prévue.
Mme la Maire : non.
M. Séverac : par rapport à l'année dernière, le poste 012 a augmenté. Il faut donc s'assurer que nous ayons suffisamment d'argent pour payer les agents.
Mme la Maire : nous devrions y arriver d'ici le mois d'avril.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'accorder au CCAS de Fonsorbes une avance de 200 000 € sur la subvention annuelle 2024 qui lui sera attribuée.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

8 – AIDE FINANCIÈRE AUX SINISTRÉS DE LA DÉPRESSION ÉLISA *(délibération n° 2023-171)*

Mme la Maire : malheureusement nous avons tous vu les images des inondations dans le nord de la France et le Pas-de-Calais.
Donc, nous vous proposons de voter un soutien de 5 000 € que nous allons adresser à l'AMF (Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalités) et à la Protection Civile des secteurs concernés.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de verser à l'AMF-Protection Civile une aide financière d'un montant de 5 000,000 € pour aider les sinistrés de la dépression Elisa.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

9 - MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX - CONCEPTION ET CRÉATION D'UN PUMP TRACK *(délibération n° 2023-172)*

M. Canillo, Adjoint délégué aux services techniques : pour rappel, le projet de création d'un pump track vous avait été présenté lors de la séance du 9 mars 2023 dans le cadre d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental.
Aussi, pour ce faire, un marché à procédure adaptée a été lancé le 18 juin 2023 pour l'attribution du marché de travaux de conception et de création de ce pump track.
La date limite de dépôt des offres était fixée au 21 septembre 2023. Quatre offres ont été déposées : une entreprise a déposé l'offre deux fois (le premier envoi a été annulé) et une autre n'a pas effectué la visite obligatoire et a donc été éliminée.
L'analyse des offres a été réalisée par le service des marchés publics, en collaboration avec le Directeur du Pôle Éducatif et Social, les services espaces verts et VRD.
L'enveloppe budgétaire dédiée à ce projet, ainsi qu'aux aménagements (végétaux, mobilier urbain) est de 300 000,00 € HT, montant annoncé aux candidats lors du lancement de la procédure.
Les offres sont les suivantes :

ENTREPRISES	OFFRE de BASE	OFFRE APRÈS NÉGOCIATIONS
HURRICANE TRACK	268 100,00 €	265 250,00 €
SCHNEESTERN	237 478,00 €	230 779,00 €

Après analyse technique et financière, il vous est proposé de retenir l'entreprise SCHNEESTERN, pour un montant de 230 779,00 €, pour le marché public de travaux relatif à la conception et à la création d'un pump track, et d'autoriser la signature de ce marché avec cette entreprise.
Le rapport d'analyse des offres était annexé à la convocation du Conseil Municipal.
Le chantier devrait débuter en mars 2024, l'équipement serait mis à la disposition du public début mai 2024.
Ce dossier a été soumis à la Commission d'Appel d'Offres du 5 décembre 2023.
Lors de la CAO, les questions ont porté sur différents sujets : le comité de pilotage, les avenants potentiels, l'étude de sol, la durée des études et des travaux, la diffusion de l'emprise au sol des esquisses et les critères de choix.
Mme la Maire : des réponses ont été faites aux questions posées. Je vous propose donc de désigner l'entreprise SCHNEESTERN pour 230 779,00 €.
M. Bonnet : pour revenir un petit peu sur les questions que nous avions posées, effectivement nous avions évoqué le fait du Comité de Pilotage, nous étions étonnés de ne pas y retrouver le Conseil de Quartier Cantelauze qui était porteur du projet participatif. La réponse nous a été faite qu'il pourrait intervenir, nous aurions aimé qu'il intervienne peut-être en amont sur le dossier.
Ce matin, nous avons été interpellés par un groupe de riverains, qui nous ont remis une pétition qu'ils souhaitaient que nous portions à votre connaissance. Aujourd'hui, ils ont peur du bruit, de la fréquentation du lieu qui se trouve beaucoup trop proche d'habitations. Nous vous avions déjà interpellés à ce sujet, et nous vous avions proposé également d'autres lieux. Nous voyons aujourd'hui que ces riverains ne sont pas contents de votre choix. Ils sont étonnés de ne pas avoir été consultés directement, si ce n'est … attendez, excusez-moi … un Conseil de Quartier ne peut pas être représentatif de l'ensemble de la population, comme nous en avons déjà parlé. Si ça vous fait rire, c'est votre choix, mais voilà. Ils ont peur, il n'y a pas de parking. Pour le parking, vous avez annoncé une solution aujourd'hui, est-ce qu'ils sont au courant ? Je ne pense pas. Cette pétition est ici, si vous souhaitez que nous vous la remettions, nous vous la remettrons d'ailleurs, elle est là. Donc, c'est l'ensemble des riverains qui l'ont portée. Ils ont fait le choix, comme certains agents, que ce soit nous, le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord", qui porte leur parole.
Mme la Maire : si vous permettez, je vais quand même corriger vos propos, à savoir : il y a eu une réunion organisée en Mairie avec une invitation faite à l'ensemble des riverains résidant entre le cimetière et jusqu'au chemin Marial, la boucle, ceux de derrière, le chemin de la Béouzo et également la rue de Campardou. L'ensemble des riverains a été invité à une réunion, je ne vais pas le rechercher, mais je vous retrouverai la date, il n'y a aucun souci, ici en Mairie. Seules trois familles sont venues, alors qu'ils ont été invités avec un flyer dans leur boîte aux lettres. Donc, ne venez pas nous dire, M. BONNET, vous n'aviez pas l'information sur cette réunion, manifestement …
M. Bonnet : … ne me faites pas porter encore des propos qui ne sont pas les miens. Moi, je vous rapporte une pétition des riverains, s'il vous plaît. Vous avez trop tendance à faire cette manipulation.

Mme la Maire : non, c'est vous qui venez de dire que nous n'avions pas consulté les riverains. Nous les avons invités, nous n'avons eu que trois personnes ...
M. Bonnet : ... ce sont les informations qui nous ont été communiquées, je suis désolé, puisque nous n'avons pas l'ensemble des informations des réunions que vous pouvez faire. Après, nous avons quand même aussi eu un retour, mais assez tardif ce soir, de la personne qui a porté le projet au départ. Donc là aussi, il y a quand même une opacité dans le nombre de réunions et les propos qui ont pu être tenus à ces personnes-là quand elles avaient porté le projet participatif de Cantelauze.
Mme la Maire : des explications ...
M. Bonnet : ... et aujourd'hui, excusez-moi, mais vous faites voter un dossier aussi sur lequel l'esquisse, je vous avais demandé de nous la communiquer, vous m'avez fait une tirade qui ne tient pas debout, mais ça c'est toujours de votre habitude ...
Mme la Maire : ... vous avez un vocabulaire fabuleux M. BONNET, "une tirade" ...
M. Bonnet : ... mais oui, bien-sûr ... j'ai relu encore mes propos, je ne vois pas ce qu'ils avaient d'outrageant à ce point quand je vous ai demandé par mail de nous transmettre s'il vous plaît les esquisses. Aujourd'hui, ces esquisses ...
Mme la Maire : ... excusez-moi. Vous êtes en train de dire, M. BONNET, que j'ai tenu des propos outrageants à votre égard ?
M. Bonnet : non, que vous avez refusé de me remettre des documents pour la CAO parce que, soi-disant, mon mail de demande n'était pas assez politiquement correct à votre égard ...
Mme la Maire : ... ce n'était même pas "politiquement correct", c'était "poli" ...
M. Bonnet : ... poli, il l'est, je suis désolé. Après, ...
Mme la Maire : ... vous avez ... laissez-moi finir. Vous avez adressé, M. BONNET, un mail, non pas à moi, mais à la Responsable ...
M. Bonnet : ... à l'ensemble de la commission, à l'ensemble des personnes destinataires de la convocation ...
Mme la Maire : ... à la Responsable du service des marchés publics en lui demandant un document : ni "s'il vous plaît", ni "merci".
M. Bonnet : non, "merci', je le dis quand on me remet le document. Après, c'est votre point de vue ...
Mme la Maire : ... nous ne lisons pas les mails de la même façon ...
M. Bonnet : ... non, vous ne les lisez pas ... effectivement, dès que nous écrivons, dès que nous donnons une parole, vous interprétez toujours à votre manière.
Nous allons revenir sur le sujet. Vous allez retenir ce soir un dossier, avec une esquisse qui déborde largement sur une zone inondable ... Si, excusez-moi, vous nous avez présenté un dossier, vous pouvez peut-être l'afficher, pourquoi vous ne l'avez pas encore affiché ce soir ? Cela aurait été bien quand même que tout le monde soit informé de ce que vous voulez faire voter. Il y a une esquisse, il va y avoir des réunions de travail qui seront en comité restreint, où toutes les personnes ne pourront pas apporter leur pierre à l'édifice une fois de plus, sur un projet qui peut intéresser l'ensemble de la commune.
Mme la Maire : nous n'avons pas de doute sur le fait que cela intéresse l'ensemble de la commune.
M. Bonnet : on pourrait, mais malheureusement cela n'impactera pas directement les gens comme à Cantelauze, proposé à l'époque.
M. Mailhé : nous allons voter le marché sur la construction de ce pump track. Nous en avons parlé en commission. Ce qui m'avait un peu déconcerté, c'est de dire que le projet n'est pas définitif par rapport à ce qu'il sera au final. Mais, nous votons quand même le marché. Donc, c'est de là que nous avons tous dit de voter une enveloppe, et nous verrons l'emplacement du pump track et comment faire pour le végétaliser, comment mettre du mobilier urbain et peut-être comment faire aussi pour éviter de gêner les riverains voisins. Nous allons voter le marché parce que le pump track est un beau projet, les jeunes le demandent, et je pense que là-dessus nous sommes tous d'accord. Nous le votons, d'accord, mais à la condition que la suite du projet soit unanimement informée, c'est-à-dire que tout le monde ait les informations, et que tout le monde puisse faire des propositions d'embellissement, les plantations, parce qu'il ne faut pas hésiter là-dessus, le mobilier urbain, et voir si dans ce budget-là nous pouvons rentrer des solutions pour éviter des problèmes avec les voisins. Donc, nous aurons le marché, je pense que les maîtres d'œuvre sont capables, si nous leur posons le projet comme ça, de nous aider et de nous faire des propositions sur ce même budget. Ce que nous souhaitons, c'est un Comité de Pilotage, ou Comité de Pilotage élargi. Je pense que c'est un projet auquel tous les groupes adhèrent. Donc, à ce moment-là, nous travaillons tous ensemble à essayer d'arranger tout le monde. C'est tout ce que je demande.
Mme Bobo : excusez-moi, je voulais juste ajouter une petite remarque. Il y a eu le soir la Commission d'Appel d'Offres, et le matin nous avions déjà reçu les papiers du Conseil Municipal. Donc, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie, alors que vous aviez déjà tout décidé, puisque c'était déjà écrit pour voter ce soir. A quoi ça sert ? Franchement, c'est prendre les gens ...

Mme la Maire : je le mets aux voix.
Mme Bobo : micro, Christine. Qu'est-ce que t'as dit là ?
Mme Lacoste : en fait, je ne comprends pas. Peut-être que je ne sais pas comment se passe un appel d'offres, mais en Commission d'Appel d'Offres nous validons quelque chose qui a été étudié et cela ne prête pas à discussion s'il y a un nombre de points ... Il me semble que la commission n'est pas ...
Mme Bobo : s'il y a une CAO, quand même, ce n'est pas pour rien. Ou alors elle ne sert à rien, on laisse les agents décider avec vous et puis voilà.
Mme la Maire : nous avons plutôt tendance à leur faire confiance par rapport à leur technicité.
Mme Bobo : je n'ai jamais dit que nous ne faisions pas confiance. Voilà, c'est encore une fois déformé ... non, ce n'est pas ce que nous avons dit.
M. Séverac : je crois qu'il faut regarder aussi un petit peu les calendriers. Pour le Conseil Municipal, il y a des délais pour l'envoi des documents, qui sont des documents préparatoires. Les décisions se prennent ici. Ce n'est pas parce que nous avons envoyé dans les documents préparatoires et dans le dossier préparatoire les documents tels qu'ils étaient à la Commission d'Appel d'Offres qu'en Conseil Municipal nous ne pouvons pas présenter l'avis de la Commission d'Appel d'Offres. Et si jamais cette dernière a estimé que le projet, tel qu'il était présenté, ne convenait pas, c'est retiré du dossier préparatoire, en plus quand ça se joue à un jour près. Heureusement que nous respectons les délais, sinon vous seriez les premiers à nous faire remarquer qu'il manque tel et tel document dans le dossier préparatoire. Dossier préparatoire ne veut pas dire que la décision est entérinée. La décision est entérinée aujourd'hui par le vote que nous allons faire.
M. Bonnet : après, la CAO, c'est une instance technique, ni plus ni moins. Là, nous ne parlons pas de technicité, la convocation de la CAO aurait pu se faire 2 ou 3 jours avant pour que nous soyons dans les clous. Il y a un respect. Vous demandez à ce qu'il y ait un respect permanent sur un tel niveau, essayez s'il vous plaît de respecter les délais qui sont dans le règlement intérieur de notre Conseil Municipal ...
M. Séverac, hors micro : c'est le cas.
M. Bonnet : désolé, comme Mme BOBO, nous allons recommencer. Vous donnez des documents qui sont déjà entérinés. Après, de toute manière, vous avez majorité à la CAO, donc bien évidemment vous faites voter ce que vous voulez voter.
Mme la Maire : c'est normal que nous ayons la majorité, je vous rappelle que nous sommes le groupe Majoritaire. Donc, je le mets aux voix.
M. Bonnet : mais bien-sûr ...
Mme la Maire : ... oui, vous enfoncez des portes ouvertes, M. BONNET ...
Mme Bobo : ... excusez-moi ...
Mme la Maire : ... c'est bon, je le mets aux voix ...
Mme Bobo : ... est-ce que vous avez déjà déposé un arrêté pour les travaux ...
Mme la Maire : ... bien-sûr que non. Nous attendons la décision du Conseil Municipal, c'est elle qui est souveraine.
Mme Bobo : d'accord. Donc, ce sera déposé après le vote d'aujourd'hui.
Mme la Maire : c'est le vote d'aujourd'hui qui déclenche.
M. Bonnet : excusez-moi. Qui déclenche quoi ? Un permis de construire ? Une déclaration de travaux ? Qu'est-ce que ça va déclencher ?
Mme la Maire : une déclaration de travaux. Ce n'est pas un permis de construire.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché de travaux de conception et de création d'un pump track à l'entreprise SCHNEESTERN pour un montant total de de 230 779,00 € HT, soit 276 934,80 € TTC, et de l'autoriser à signer le marché avec ladite entreprise.

VOTE	**Pour :**	29
	Contre :	0
	Abstention :	3 (*Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet*)

10 - CONVENTION ANNUELLE DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE AU BÉNÉFICE DU MURETAIN AGGLO POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNALES HORS CHEMINS RURAUX - 2024 *(délibération n° 2023-173)*

M. Séverac, Adjoint délégué au secteur "Ressources Humaines et Dialogue Social" : les 3 dossiers suivants ont été soumis à la commission du personnel du 20 novembre 2023 et au Comité Social Territorial du 7 décembre 2023.
C'est une convention que nous voyons chaque année. Il vous est donc proposé d'accepter la signature de cette convention annuelle de mise à disposition d'un agent des services techniques de la commune au bénéfice du

Muretain Agglo pour l'entretien des voiries communales. Cette convention s'applique pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.
Un Adjoint Technique est mis à disposition pour 92 % de son temps de travail.
Le projet de convention était annexé à la convocation du Conseil Municipal.
Lors de la réunion de la commission du personnel, il a été confirmé qu'il s'agissait bien du chauffeur de la balayeuse qui tourne régulièrement sur la commune ; c'est le même agent que celui de l'année précédente.
Mme Bobo : sur la convention de l'année dernière, il y avait la somme par rapport à l'agent, qui n'y est pas cette fois-ci. Est-ce que c'est un oubli ? Nous ne savions pas trop par rapport au grade de l'agent.
La Directrice Générale des Services : nous attendions en fait la paye du mois de décembre pour mettre le bon montant.
Mme Bobo : d'accord. Merci.
M. Séverac : et comme il s'agit d'argent que le Muretain Agglo nous retourne, nous serons vigilants à ne pas nous tromper.
Mme Bobo : d'accord. Et après, j'ai toujours la même question par rapport à l'assurance des personnes qui sont dans cette balayeuse. Il n'y a qu'une personne ou deux ?
M. Séverac : cela dépend des moments. Mais les deux sont assurées.
Mme la Maire : de toute façon, les agents sont assurés par nous. Ils sont dans un véhicule ...
Mme Bobo : ... nous venons de parler du budget. Donc, par rapport à l'agglo, nous n'allons chiffrer qu'une personne alors qu'il y en a deux. Nous sommes d'accord ?
Mme la Maire : parce que notre volonté est de faire tourner la balayeuse le plus souvent possible. Elle tourne quasiment toute la semaine. Donc, elle peut être conduite par plusieurs agents. Mais, il n'y a pas de souci par rapport à cela, les agents sont parfaitement assurés puisqu'ils conduisent un véhicule qui nous appartient, sur du temps de travail ...
Mme Bobo : ... oui, mais la convention est nominative ?
Mme la Maire : oui, elle est nominative. Mais il n'en demeure pas moins que, quel que soit l'agent qui conduise la balayeuse ...
Mme Bobo : ... oui, mais voilà ...
M. Séverac : ... ils sont assurés quand même.
Mme la Maire : n'ayez pas d'inquiétude, nos agents sont assurés.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal la signature de la convention annuelle de mise à disposition d'un agent des services techniques au bénéficie du Muretain Agglo pour l'entretien des voiries communales hors chemins ruraux.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

11 - CRÉATION D'EMPLOIS D'AGENT RECENSEUR *(délibération n° 2023-174)*

M. Séverac : il vous est proposé de créer 4 emplois d'agent recenseur de droit public pour un accroissement saisonnier d'activité dans le cadre du recensement annuel 2024 de la population.
Il s'agit de 50 heures réparties sur les mois de janvier et février 2024, sur un temps non complet à hauteur de 19 heures hebdomadaires, du 18 janvier au 24 février 2024.
Lors de la réunion de la commission du personnel, il a été demandé si les mêmes agents de la campagne 2023 seraient repris ; c'est le cas. Ils étaient volontaires, formés, ils ont donc été repris.
Je vous rappelle que l'INSEE nous fait faire ce recensement de manière annuelle, mais uniquement par sondages. Cela ne représente que 8 % de la population. Ce ne sont plus des recensements sur la totalité de la population. C'est pour cela qu'il y en a donc chaque année. Et, à la demande aussi des services, nous avons pu doter ces agents d'un matériel informatique qui leur permet de remplir les formulaires par Internet directement chez les gens qu'ils recensent, de manière à éviter des allers et retours inutiles au cours desquels se perdaient parfois des éléments.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création des 4 emplois d'agent recenseur pour le recensement annuel 2024 de la population.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

12 - CRÉATION D'UN POSTE - AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT *(délibération n° 2023-175)*

M. Séverac : la collectivité a répondu favorablement à la demande d'un agent du patrimoine du pôle culturel souhaitant augmenter son temps de travail afin d'occuper un poste à temps complet. Ainsi, cet agent passera de 28 h hebdomadaires à 35 h hebdomadaires. Ce changement prendra effet à compter du 1er janvier 2024.
Aussi, il vous est proposé de créer le poste d'Adjoint territorial du patrimoine à 35/35ème.
Lors de la réunion de la commission du personnel, aucune question n'a été formulée sur ce sujet.
J'ai juste un commentaire personnel à faire, à savoir que c'est bien pour la commune que cet agent décide de passer à temps complet. Elle donne déjà beaucoup, à la fois dans son propre poste, dans l'animation culturelle de la commune et dans l'animation du PEDT, dans sa mise en œuvre avec les écoles et les différentes structures. Donc, c'est très bien qu'elle puisse augmenter son temps et nous en faire bénéficier.
Mme la Maire : avez-vous des questions ? Mme BOBO ?
Mme Bobo : nous allons d'abord le voter, et après je poserai une question.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création d'un poste d'Adjoint territorial du patrimoine pour le pôle culturel.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme Bobo : je voudrais voir si la collectivité a envisagé de mettre la prime à l'inflation pour le personnel.
Mme la Maire : ce n'est pas à l'ordre du jour du Conseil Municipal, Mme BOBO.
Mme Bobo : la motion n'était pas à l'ordre du jour non plus, que nous avons votée dès le départ ...
Mme la Maire : ... non, mais le contexte a fait que ...
Mme Bobo : ... oui, le contexte, je suis d'accord, mais ...
Mme la Maire : ... M. SÉVERAC vous a lu la motion ...
Mme Bobo : ... nous aurions pu l'avoir en amont.
M. Lorrain, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir", revient sur le point n° 10 : un point qui me travaillait : là, nous mettons un agent à disposition. Donc, il reste Fonsorbais ou Muretain Agglo ? Pour la balayeuse.
Mme la Maire : il est Fonsorbais.
M. Lorrain : pour les vœux du personnel, est-ce que les agents du Muretain seront invités ?
Mme la Maire : oui, et ce n'est pas à l'ordre du jour non plus. Mais la réponse est oui parce qu'ils travaillent sur la commune, et notamment sur le périscolaire, qu'ils s'occupent de nos enfants. Donc, oui, ils sont invités.
M. Lorrain : parce que cela ne se faisait pas avant, c'est pour ça ...
Mme la Maire : ... c'est la deuxième année que cela se fait ...
M. Lorrain : ... voilà ...
Mme la Maire : ... mais ce n'était à l'ordre du jour non plus.

13 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION DÉFINITIVE EN FONCTIONNEMENT POUR 2023 *(délibération n° 2023-176)*

M. Rivier : le Muretain Agglo propose à la commune de Fonsorbes de prendre une délibération concordante concernant l'Attribution de Compensation définitive en fonctionnement pour l'année 2023. En plus du pacte financier et fiscal déjà voté par le Conseil Municipal le 31 août 2023 qui consistait à la baisse de 90 424 € de l'Attribution de Compensation de fonctionnement, il convient de prendre en considération une diminution de 108 901 € par rapport à la dette échue et une diminution de 2 630 € par rapport aux services communs.
L'Attribution de Compensation définitive en fonctionnement pour l'année 2023 de la commune de Fonsorbes est donc de - 906 751 €.
Aussi, il vous est proposé de valider l'Attribution de Compensation définitive en fonctionnement pour l'année 2023 pour la commune de Fonsorbes au montant de - 906 751 €.
Ce dossier a été étudié par la commission finances du 4 décembre 2023.
Lors de la commission finances, des précisions ont été demandées sur la ventilation des heures du personnel mis à disposition au Muretain Agglo : la réponse sera apportée au cours de la prochaine commission finances.
Mme la Maire : en l'occurrence, ce sont des personnels qui travaillent à la fois sur la restauration scolaire et sur l'animation. Vous aurez le détail des heures.
Y a-t-il des questions sur la baisse de l'Attribution de Compensation ? Qui est la bienvenue.
M. Bonnet : pour revenir sur le personnel, les ATSEM sont prises en compte par qui ? ... C'est l'agglo ?

Mme la Maire : ... c'est le Muretain Agglo, mais c'est nous qui les payons au travers de notre Attribution de Compensation.
M. Bonnet : c'est ça, nous voulions avoir cette précision puisque ...
Mme la Maire : ... c'est comme ça depuis 2014.
M. Bonnet : merci pour l'information.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de valider l'attribution de compensation définitive en fonctionnement pour l'année 2023 pour la commune de Fonsorbes au montant de - 906 751 €.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

14 - RÉVISION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENTS 2023 - BILAN PRÉVISIONNEL AJUSTÉ DE LA VOIRIE POUR 2023 *(délibération n° 2023-177)*

Mme la Maire : pour rappel, le Conseil Municipal avait adopté, lors de sa séance du 29 juin 2023, une délibération concordante avec le Muretain Agglo concernant la première révision libre de l'Attribution de Compensation d'investissements 2023 par rapport au bilan voirie de 2022, pour un montant de 720 753 €
De plus, lors de sa séance du 31 août 2023, le Conseil Municipal avait adopté une délibération concordante avec le Muretain Agglo concernant la deuxième révision libre de l'Attribution de Compensation d'investissements pour 2023 correspondant au bilan prévisionnel de la voirie pour 2023, pour un montant de 434 535 €.
Aussi, le Muretain Agglo propose à la commune de Fonsorbes de prendre une délibération concordante concernant la révision libre de l'Attribution de Compensation d'investissement 2023 par rapport au bilan prévisionnel ajusté de la voirie pour l'année 2023, d'un montant de 391 223 €.
En conséquence, il vous est proposé de valider cette révision libre de l'Attribution de Compensation d'investissement 2023 pour un montant de 391 223 €.
Mme la Maire : je vous rappelle qu'il y a eu cette année un changement de règle par rapport au financement des travaux de voirie, à savoir que nous ne payons que lorsque nous commandons, et au fil de l'année. Voilà pourquoi cette année, si vous faites le calcul : 720 000 € + 434 000 €, nous sommes à quasiment à 1,1 M€, + 400 000 €, donc 1,5 M€ de travaux financés par la commune de Fonsorbes en voirie, sur le paiement du solde 2022 et sur l'année 2023. Nous faisons beaucoup, beaucoup de travaux de voirie.
Avez-vous des remarques là-dessus ? *Aucune remarque n'est apportée.*

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de valider cette révision libre de l'attribution de compensation d'investissement 2023 pour la vile de Fonsorbes correspondant au bilan prévisionnel ajusté de la voirie pour 2023 pour un montant de 391 223 €.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

15 - LE MURETAIN AGGLO - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : il n'y a pas d'information particulière. Nous aurons un Conseil Communautaire la semaine prochaine avec sans aucun doute des dossiers sur lesquels nous pourrons échanger à l'occasion du prochain Conseil Municipal.
Mme la Maire : pour l'instant, nous n'avons pas reçu la convocation. Nous l'aurons mercredi soir sans doute.

16 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Mme la Maire :

- Décision Municipale n° DM 2023-18 du 20 novembre 2023 : marché public relatif aux prestations de services pour la gestion du tiers-lieu l'ÉTAPE
- Décision Municipale n° DM 2023-19 du 30 novembre 2023 : mise à disposition à la Ligue de Football Occitanie du terrain de foot synthétique du complexe sportif des Boulbènes. La ligue étant co-financeur, nous avons donc signé une convention lui permettant d'utiliser ce terrain. Nous nous sommes fait préciser que c'était aussi la mise à disposition du terrain au club local. Je me suis inquiétée de la convention, en me disant que la Ligue allait peut-être venir tous les dimanches utiliser notre terrain. Ce n'est pas ça du tout.

M. Mailhé : nous voulions vous demander : la convention, en fait, il n'y en a pas ? … La convention, nous ne l'avons pas eue … Parce que nous avons eu la même inquiétude que toi. Nous nous sommes dit qu'il ne fallait pas qu'elle passe avant nous quand même.
Mme la Maire : en fait, sur la convention, il n'y a pas de détail sur la périodicité des demandes. Du coup, je me le suis fait préciser, c'est l'agent chargé du service sport qui s'en est occupé, qui s'est rapproché de la Ligue de Foot. C'est tout simplement parce qu'elle a été co-financeur pour la somme de 40 000 €, me semble-t-il, sur approximativement 700 000 €. L'idée est de mettre le terrain à la disposition du club de la ville, ce qui tombe bien puisque c'est pour cela que nous l'avons fait. Il lui arrive, une ou deux fois dans l'année de nous demander la mise à disposition du terrain d'honneur, de façon habituelle, pour des évènements très particuliers. Donc, nous pouvons supposer que ce terrain synthétique sera utilisé de la même façon par la ligue, à la demande. Mais cela restera très exceptionnel …
M. Mailhé : … dans la convention, il y a bien une notion de priorité pour le club de la ville ?
Mme la Maire : pour nous, c'est très clair. Je ne crois pas que ce soit écrit comme cela …
M. Mailhé : … il faut que ce soit écrit quand même.
Mme la Maire : la réponse qui nous a été faite a été très rassurante. Maintenant, …
M. Mailhé : … oui, mais si ce n'est pas écrit …
Mme la Maire : de toute façon, la convention a été signée, elle a donc été envoyée.

17 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. L'année dernière, au moment des fêtes de fin d'année, plusieurs centaines de boîtes aux lettres ont été fracturées sur la commune.
 Mme la Maire : je dirais "plusieurs dizaines".
 Nous savons qu'actuellement, des cambriolages et siphonages entraînent des dépôts de plainte. Quelles mesures de prévention comptez-vous mettre en œuvre pour assurer la sécurité de nos concitoyens et commerçants et de leurs biens ?

 Mme la Maire : cela tombe bien, parce que ce matin, nous avons eu la visite du Colonel qui commande la Brigade de Toulouse-Mirail, avec lequel nous avons échangé pendant trois heures sur ce qu'il se passe sur la commune, sur les bilans, etc. Donc, je laisse M. FRANCHINA répondre à votre question.
 M. Franchina, Conseiller délégué à la tranquillité publique : j'avoue que j'ai été assez surpris du chiffre : plusieurs centaines de boîtes aux lettres fracturées. Donc, nous nous sommes un petit peu interrogés, nous avons questionné la Police Municipale, nous avons questionné la Gendarmerie. Je pense que vous allez détailler vos chiffres. Les chiffres qui sont à notre disposition sont les suivants :
 - 2 boîtes aux lettres route de Fontenilles
 - 4 rue des Iris
 - 5 chemin de Las Fious
 - 5 avenue de la Gare
 - 4 impasse des Champs

 J'avais en mémoire une vingtaine, ou une trentaine, de boîtes aux lettres vandalisées, mais là, j'ai été quand même assez surpris par votre chiffre. Je ne sais pas si vous avez des détails à donner par rapport à votre comptabilisation.
 M. Lorrain : juste un détail : impasse des Champs, c'est chez moi. On fait le tour, il y en a 17.
 M. Franchina : 17 ?
 M. Lorrain : oui.
 M. Franchina : c'était quand ?
 M. Lorrain : à l'époque des boîtes aux lettres. Nous n'avions pas été déposé plainte. Nous avions redressé les portes, il y a les traces. La mienne avait été tordue aussi.
 M. Franchina : c'est vrai que si ce n'est pas signalé à la Police Municipale, ne serait-ce que sur une main courante, …
 M. Lorrain : … je signale pas mal de choses, ce n'est pas suivi, des incivilités qui se passent un peu partout, ce n'est pas suivi. Et les chiens non tenus en laisse, les crottes partout, c'est signalé tout le temps, ce n'est pas suivi. Donc …

Mme la Maire : ... ce n'est pas suivi. Sauf que par rapport à ces problématiques-là, un arrêté a été pris. Il faut y être au moment donné. Il faut que la Police Municipale soit là pour rappeler l'arrêté et pour constater le fait que le chien a fait ses ...
M. Lorrain : ... j'ai croisé des gens, je le leur ai dit, cela les a fait rire.
Mme la Maire : sauf ceux qui ont déjà été pris et qui ont pris 135 € d'amende parce que leur chien a été surpris à ce moment-là. Mais il faut être au moment donné. Après, ...
M. Lorrain : ... nous ne pouvons pas demander à la Police Municipale d'être là la nuit pour surveiller les boîtes aux lettres. Nous sommes bien conscients de cela.
Mme la Maire : nous allons laisser Philippe répondre.
M. Franchina : effectivement, nous n'avons peut-être pas tout le détail des chiffres dans la mesure où des choses n'ont pas été rapportées à la Police Municipale. Donc, nous invitons quand même, même si vous n'avez pas souhaité le faire, à déposer une main courante à la Police Municipale. Parce qu'une volumétrie de plusieurs dizaines et de plusieurs centaines n'est quand même pas du tout la même chose.
Le 10 novembre, nous avons publié un appel à candidatures pour recruter un nouvel agent parce qu'un agent, absent depuis quelques temps, a fait valoir ses droits à la retraite. Nous recevrons les candidats le 11 janvier, nous aurons donc un agent de la Police Municipale supplémentaire dans le premier trimestre 2024. Cela nous permettra d'avoir trois binômes. Nous avons demandé au Responsable de la Police Municipale de réfléchir à une réorganisation des plannings de telle sorte à maximiser la possibilité d'avoir des créneaux horaires du style 18h-22h, y compris le vendredi soir, pour avoir une surveillance en soirée, là où se déroulent un certain nombre de choses qui ne sont pas vues en journée. Donc, des consignes strictes ont été données, notamment pour la fin de l'année pour les OTV (Opérations Tranquillité Vacances), pour la surveillance de proximité, parce qu'avec les cadeaux de Noël qui arrivent dans les boîtes aux lettres, effectivement, des boîtes aux lettres sont fracturées. Nous avons eu la confirmation de la part du Colonel ce matin, qui nous a dit "effectivement, à partir de novembre, nous avons une recrudescence des vols, simplement pour alimenter le sapin de Noël ou voler des colis dans les boîtes aux lettres". C'est une réalité, et bien évidemment la commune n'y échappe pas.
Donc, les consignes sont strictes au niveau de la Police Municipale : s'organiser pour pouvoir être beaucoup plus présente en soirée, multiplier la présence sur le terrain, avec les arrêtés, etc, ce qui concerne les déjections canines, tout cela lui est rappelé régulièrement ; notamment la surveillance de tout ce qui est phénomènes sur la voirie, etc.
Mme la Maire : le Colonel CHARRIER nous a informés d'une présence accrue de la Gendarmerie sur Fonsorbes. Il me semble que l'année dernière nous étions sur approximativement 5 000 heures de présence. Cette année, nous sommes passés à 1 000 heures supplémentaires, soit autour de 6 000 heures de présence. Nous essayons de faire au mieux en termes de prévention face à des incivilités telles que décrites par M. LORRAIN. Nous nous sentons effectivement quelque peu impuissants parce qu'il faut être là au bon moment. Il nous a également dit que sur la fin de l'année, de manière générale, sur tout le territoire, qu'il y avait plus de cambriolages de fin d'après-midi parce qu'il est très facile de se rendre compte que les gens ne sont pas là, tout est éteint. Donc, cela faisait partie, statistiquement, de ce qui était constaté au niveau national. Il nous a également dit que notre commune était moins impactée, proportionnellement bien-entendu, que Plaisance ou Tournefeuille, que la densité urbaine augmentait considérablement le nombre de cambriolages, et que notre commune était à peu près stable par rapport aux chiffres annoncés l'année dernière.
M. Bonnet : juste un petit point. Est-ce qu'il n'y a pas dans l'année des périodes où, comme nous vous l'avions déjà proposé, d'avoir la Police Municipale sur une amplitude horaire plus importante, avec deux équipes qui puissent tourner ? Comme vous dites, en fin de journée, effectivement, il y a possibilité. Donc, si nous avions une équipe qui démarrerait tôt le matin en continu et une autre qui démarrerait en décalage pour finir plus tard, est-ce que cela ne serait pas envisageable pour pouvoir effectivement éviter ces dégradations à cette période-là ? Sachant qu'après, à la nuit, c'est effectivement plutôt la Gendarmerie qui prendra le relais.
M. Franchina : c'est très concrètement ce que nous avons demandé à la Police Municipale avec le fait d'être six, trois binômes. Cela facilite des horaires beaucoup plus larges sur la journée et permet de multiplier la présence au niveau des créneaux horaires que vous avez signalés, effectivement.
M. Bonnet : et pour terminer, un dernier point pour revenir sur l'arrêté des chiens : en notre sens et de celui de certains citoyens, concitoyens, l'arrêté n'est pas en correspondance avec la signalétique développée dans les parcs et jardins.
M. Séverac : c'est l'inverse. C'est la signalétique qui n'est pas en correspondance avec l'arrêté.

M. Bonnet : tout dépend comment on le voit. Les panneaux ont été positionnés peut-être avant l'arrêté, mais l'arrêté ne correspond pas à la réalité …
Mme la Maire : … il y a une erreur de positionnement des panneaux. Les panneaux devaient être mis aux abords des aires de jeux des enfants, c'est-à-dire "interdit aux chiens". Il y a une erreur de la part des services qui les ont mis aux entrées de parcs. Bien-entendu que les gens ont le droit d'aller avec leurs chiens tenus en laisse dans les parcs. Par contre, leurs chiens n'ont pas à faire leurs déjections dans les aires de jeux des enfants ; si c'est à cela que vous faites référence.
M. Bonnet : oui. Mais le problème c'est que les concitoyens n'ont pas à aller chercher l'arrêté. Ils vont voir un panneau, effectivement on leur interdit l'accès, même avec le chien tenu en laisse …
Mme la Maire : … ils ont été enlevés, ils n'y sont plus.
M. Bonnet : quand est-ce qu'ils ont été enlevés ?
Mme la Maire : normalement, ils ont été enlevés la semaine dernière.
M. Bonnet : à priori, il y a un jour où il en restait un.
Mme la Maire : où ?
M. Bonnet : au Calvaire, il est toujours présent …
Mme la Maire : … au Calvaire, c'est très volontaire …
M. Bonnet : … votre arrêté n'est pas en correspondance. Il faudrait un arrêté spécifique pour le Calvaire …
Mme la Maire : … les chiens sont interdits au Calvaire en raison de la qualité de son fleurissement. Nous ne voulons absolument pas que quel que chien que ce soit puisse le dégrader.
M. Bonnet : oui, mais l'arrêté, aujourd'hui, n'évoque pas ce point-là. Aujourd'hui, votre arrêté porte sur les chiens tenus en laisse dans tous les parcs. Aujourd'hui, vous l'interdisez ponctuellement sur un endroit, l'arrêté n'est pas en correspondance. C'est bien ce que je disais.

Mme la Maire : l'autre question :

2. Nous voudrions avoir un bilan de l'utilisation du tiers-lieu l'ÉTAPE, ainsi qu'un bilan financier de l'année écoulée.
Quelles sont les retombées des prestations complémentaires que la commune finance pour augmenter la fréquentation du tiers-lieu ?

M. Louzon, Conseiller délégué au développement économique : en 2022, le profil des locataires se composait de 8 % d'entrepreneurs, de 25 % d'indépendants et de 67 % de télétravailleurs.
Le taux d'occupation des bureaux était de 77 % et celui de la salle de réunion de 23 %.
Le chiffre d'affaires 2022 était de 23 347 € contre 20 826 € en 2021, soit une variation de + 12.11 %.
Le bilan de 2022 se décompose ainsi :

Dépenses : 23 333 €, décomposées approximativement :

- Charges copropriété : 3 685 €
- Délégation et redevance : 7 632 €
- Abonnements et maintenance : 2 000 €
- Consommables, eau, assainissement, électricité, internet : 3 700 €
- Maintenances écrans, imprimantes, vérification incendie : 500 €
- Petits matériels : 114 €
- Salaires pour l'entretien : 4 795 €
- Salaires pour l'administratif, les finances et la comptabilité : 2 217 €

Recettes : 23 347 €
Soit un résultat de 14 €

Nous ajoutons

- Des amortissements pour 10 505 €
- Un étalement de subventions pour 2 255 €

Soit un résultat d'exploitation de - 7 936 €

Quelles sont les retombées des prestations complémentaires que la commune finance pour augmenter la fréquentation du tiers-lieu ?

M. Louzon : nous n'avons pas contractualisé de prestations complémentaires car nous n'avons pas obtenu la subvention du département.

Mme la Maire : l'autre question :

Droit de suite : pourriez-vous nous répondre à la question concernant les instances participatives pour laquelle vous n'aviez pas pu répondre lors du précédent Conseil Municipal ?

Mme la Maire : Mme VOISIN était absente, donc elle nous répond aujourd'hui.
Mme Voisin, Adjointe déléguée à l'implication citoyenne : il y aura une commission "implication citoyenne" demain, nous travaillerons là-dessus essentiellement. Mais je vais quand même répondre.

Conseils de quartier : en 2023 : 6 assemblées générales se sont tenues sur les 8 prévues
Conseil de quartier de la Martinette, de Cantelauze et de Moundran : ils n'ont pas eu lieu.

A ce jour, 4 Conseils de quartier fonctionnent régulièrement : la Béouzo, la Gare, le Salinié et Sourrouille.
Il est prévu de relancer une campagne de communication en début d'année afin de remobiliser les Fonsorbais.

Conseil de la Ville : nous travaillons depuis juin. Il a reçu, lors de sa dernière réunion, MM. SÉVERAC et CANILLO pour faire un point sur les investigations. Étant absente de Fonsorbes, je n'ai pas pu, comme prévu dans la saisine, assister à cette réunion. Le travail de ce Conseil continue.

Conseil des Jeunes : pas d'avancée à ce jour. Il est prévu de rencontrer les délégués du Conseil de Vie des lycéens pour échanger avec eux sur le sujet. Donc, reporté à l'année prochaine.

Budget participatif : après plusieurs modifications, la commission implication citoyenne a trouvé cette année un fonctionnement qui a fédéré davantage de Fonsorbais, du moins en ce qui concerne les idées proposées car pour les votes c'est encore bien léger.
Nous aurons une commission demain, qui doit travailler sur le budget participatif 2024.

Mme la Maire : merci Geneviève.

18 - INFORMATIONS DIVERSES

Aucune information n'est communiquée.

Mme la Maire : ce Conseil Municipal est clos.
Je vous souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année. Nous nous revoyons donc en 2024.
N'oubliez pas les vœux au personnel, le 19 janvier.
A l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 44.

Mme la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Le Secrétaire de Séance
BONNET Christophe